



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE  
CLERMONT-FERRAND  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2017, le 25 Novembre à 11:00, le Conseil Municipal de la Commune de Perpezat s'est réuni à la MAIRIE DE PERPEZAT, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MALLET BERNARD, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/11/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

**Présents :** M. MALLET BERNARD, Maire, Mmes : BATTUT GAËLLE, GUILLAUME MARIE CHRISTINE, VALLEIX BOUCHEIX ESTELLE, MM : FAURE PATRICE, FAYDIT ALAIN, MEGEMONT CHRISTOPHE, MEGEMONT PIERRE MARIE, TINET HENRI

**Absent(s) :** MM : LION ALEXANDRE, MONIER CEDRIC

**A été nommée secrétaire :** Mme VALLEIX BOUCHEIX ESTELLE

### 2017 -11-067 – AMENAGEMENT DE LA FORET SECTIONALE D'ANGLE HAUT

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt sectionale d'ANGLE HAUT établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend:

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
BERNARD MALLET

